ALCEGA Conseil

Contrat collectif à adhésion obligatoire

Régime social et fiscal de la participation de l'employeur

	Fonctionnaires affiliés au régime spécial	Agents contractuels et fonctionnaires affiliés au régime général
Part employeur (participation)		
Impôt sur le revenu	Non imposable (art. 83 1° quater CGI)	
Prélèvements sociaux (CSG, CRDS)	Soumis (art. L136-1-1 CSS, sans abattement)	
Cotisations pour pensions FP	Non soumis	Sans objet
Cotisations RAFP	Exclu (art. 76 loi n°2023-775)	Sans objet
Cotisation SS du régime général	Sans objet	Exclu (art. 4°bis du II art. L242-1 CSS)
Forfait social	Sans objet	Assujettissement au taux de 8% (sauf employeurs < 11 agents)
Part agent		
Impôt sur le revenu	Déductible de la rémunération imposable (art 83 1° quater CGI)	